

---

# Commission locale d'information

Auprès du site de Creys-Malville

---

Réunion plénière du 14 mai 2019

## Synthèse

### **1- Mot d'accueil de la Présidente et validation du compte rendu de la réunion plénière / publique du 30 Octobre 2018**

Madame MERLE salue l'assemblée et cite les personnes excusées.

Monsieur BILBAULT indique que cette CLI sera la dernière pour lui et laisse la parole à monsieur PONNET qui le remplacera au poste de directeur de la centrale.

Monsieur PONNET se présente et expose son expérience au sein d'EDF où il a occupé successivement les postes de Directeur de la structure déconstruction de Chinon sur Loire et responsable des travaux dans le démantèlement du réacteur de Chooz A. Il précise qu'il prendra son poste en septembre 2019.

Madame PONT fait valider le compte rendu de la CLI du 30 octobre 2018.

### **2- Présentation du suivi environnemental du site**

Monsieur Damien BILBAULT (Directeur de centrale) EDF

Monsieur Damien BILBAULT présente le suivi environnemental réalisé sur et autour du site de Creys-Malville en 2018. Malgré le fait que ce suivi date de 2018, il précise que le suivi environnemental est permanent, et ce, quelle que soit l'année. L'objectif d'EDF est de contrôler l'impact sur l'environnement par une surveillance en continu des actions entreprises. Près de 14 personnes travaillent en permanence sur la surveillance de l'environnement de ce site. Un programme de surveillance est notamment défini en respect complet de la réglementation.

A Creys-Malville, 27 000 mesures ont été réalisées sur site et plus de 20 000 mesures ont été réalisées dans des laboratoires spécialisés à l'extérieur du site. Les résultats montrent des valeurs très largement en dessous des limites annuelles réglementaires et sont disponibles en permanence sur le site [edf.fr](http://edf.fr).

Monsieur BILBAULT résume les différentes mesures effectuées sur le site :

- Les analyses de l'air : 4 stations de prélèvements d'air sur filtre
  - o Les résultats sont conformes aux valeurs réglementaires
- Le suivi du rayonnement gamma : Détecteur de débit de dose<sup>1</sup> à l'intérieur du site
  - o Les résultats sont de l'ordre de la radioactivité naturelle, c'est-à-dire 1 micro Sievert.
- L'analyse de l'eau de pluie : 2 collecteurs de pluie pour 2 analyses mensuelles

---

<sup>1</sup> Débit de dose : unité de mesure de la dose absorbée par unité de temps (unité : micro Sievert par heure)

- Les résultats sont conformes aux valeurs réglementaires
- La surveillance des eaux souterraines via 40 piézomètres<sup>2</sup>
  - il n'a pas été mesuré de marquages significatifs cette année sur les eaux souterraines, excepté l'évènement concernant la pollution d'un piézomètre sur l'année 2018, dû à la rupture d'une canalisation d'égout après les passages successifs de camions. Cette canalisation a été réparée et les valeurs sont, depuis, non significatives.
- La surveillance de l'eau du Rhône via 3 stations de prélèvements
  - Rien de significatif à relever
- Le suivi environnemental
  - EDF réalise également :
    - Des prélèvements mensuels de lait dans les fermes voisines ;
    - Des prélèvements et analyses mensuels de l'herbe ;
    - Une pêche annuelle des poissons dans l'eau du Rhône.

Monsieur BILBAULT décrit les évènements qui se sont déroulés en 2018 sur le site de Creys-Malville. Il en dénombre deux :

- Celui du 19/12/2017 (déclaré le 07/02/2018), Découverte d'un marquage chimique au phosphate, à l'azote et à l'ammonium dans les eaux souterraines superficielles [*décrit précédemment*]
- Celui du 05/05/2018 (déclaré le 07/05/2018), Non-respect de l'étude déchets concernant la laverie. La laverie ne correspondait plus aux normes actuelles de construction. Ce constat a été fait lors du débordement d'une machine, des traces de contamination ont été constatées. EDF a donc stoppé ce système de fonctionnement. En effet il ne leur était pas permis de laver du linge issu de zones contaminées.

Les rejets aquatiques dans le Rhône, ne viennent pas de l'eau de la piscine mais du traitement chimique de destruction du sodium. Le bilan de l'ASN apporte des précisions sur ces données.

De plus, monsieur BILBAULT ajoute que les rejets radioactifs liquides sous forme de tritium s'élèvent à 0,019 TBq (Bq : Becquerel<sup>3</sup>), en sachant que les limites règlementaires s'élèvent à 1. Hors tritium, la limite règlementaire est à 30 GBq (Giga becquerels) et l'activité rejetée s'élève à 0,04 GBq.

EDF précise que, le linge issu des zones nucléaires était mesuré avec un MIP 10<sup>4</sup>, avant d'être nettoyé, pour éviter la contamination de la machine à laver.

La machine n'est plus sur site, le linge permettant d'entrer dans des zones contaminées est désormais jetable.

### **3 - Présentation de l'ESS de niveau 1 du 18 décembre 2018 - Information**

Monsieur Damien BILBAULT (Directeur de centrale) EDF

Monsieur Damien BILBAULT présente l'évènement qui a eu lieu le 14 décembre 2018. Cet évènement a fait l'objet d'une déclaration d'évènement significatif de niveau 1.

Le 14 décembre à 23h50, un incident a eu lieu sur le poste électrique de Saint-Victor de Morestel. Il s'agit d'un poste RTE (Réseau de Transport Électricité) qui permet de transformer 63 000 volts en 20 000 volts. Une explosion a eu lieu sur ce poste électrique par contact de phases qui a engendré une coupure électrique d'ampleur sur le site mais également chez des particuliers.

Cette coupure a eu lieu en 2 phases : la première coupure a duré quelques secondes alors que la seconde coupure qui s'est produite 10 minutes plus tard a duré plusieurs heures.

Les installations ont bien réagi à la première coupure, mais pas à la deuxième. Dans l'analyse de l'évènement, il a été constaté un dérèglement du contrôle commande, qui commande notamment le démarrage du diesel lors de la remise sous tension après la première coupure.

En termes de conséquences, ce défaut d'alimentation électrique a entraîné la perte momentanée de l'alimentation de refroidissement de la piscine de l'APEC<sup>5</sup>, sans conséquence puisque les critères de sûreté de la température de la piscine ne sont dépassés qu'après 15 jours d'absence d'alimentation électrique. Il y a également eu un arrêt automatique sur un seul chantier en 3x8 de traitement d'une soupape dès la première coupure (comme cela était prévu). Puis, des bâtiments ont été mis en confinement statique, il y a donc eu un arrêt de la ventilation. Cet incident n'a eu aucun impact sur la population et sur l'environnement.

<sup>2</sup> Permet de surveiller les variations de niveau de nappe, mais aussi d'y accéder pour en mesurer la qualité physico-chimique ou biologique

<sup>3</sup> Bq : Unité de mesure de la radioactivité (TBq = 10<sup>12</sup> Bq)

<sup>4</sup> MIP 10 : appareil de mesure de la radioactivité

<sup>5</sup> APEC : Atelier Pour l'Entreposage du Combustible

Des actions immédiates et à court terme pour retrouver l'alimentation électrique ont été entreprises par EDF, RTE et ENEDIS, ainsi que des actions à plus long terme afin d'éviter que ne se produise ce genre d'accident : le renforcement de l'alimentation du site par des travaux de création d'une deuxième ligne prévus fin d'année, la fiabilisation du contrôle commande et la mise à jour d'un certain nombre de procédures d'urgences.

Lors de cet incident les diesels ne sont pas mis en cause, ceux-ci tournaient sans difficulté (ils font l'objet d'une maintenance périodique). Le souci se situait sur l'actionneur et le contrôle commande, d'ordre électrique au niveau des armoires. La durée de la coupure est liée au temps pris pour identifier la cause et la raison pour laquelle les diesels ne se couplaient pas alors qu'ils avaient démarré.

## 4- Bilan de l'année 2018

Madame Aurélie EPELY – ASN

Madame Aurélie EPELY, inspectrice en charge du suivi de Creys-Malville, salue l'assemblée et présente le bilan de contrôle de l'ASN pour l'année 2018.

Elle résume les actions de contrôle exercées par l'ASN en 2018 à Creys. Au total 9 inspections se sont déroulées en 2018 sur différents thèmes contre 7 en 2017. La différence s'explique par l'ajout de deux inspections réactives menées à la suite de l'évènement de découpe d'un réservoir contenant du NaK<sup>6</sup> oxydé en janvier 2018 et celui de la perte des alimentations électriques du site en décembre dernier.

Les conclusions des inspections réactives ont été positives et ont mis en évidence une organisation plutôt robuste et le lancement des premières actions de renforcement identifiées à la suite de ces réexamens.

Une inspection spécifique à l'exercice de crise a été menée en décembre 2018. L'objectif étant d'évaluer le site par rapport à un exercice qui avait été mené en 2017, l'ASN a pu constater en décembre que l'exploitant a repris la main sur sa gestion de crise et a pu le montrer lors de la gestion de l'évènement de perte des alimentations électriques du site.

10 évènements ont été déclarés par EDF pour l'année 2018 (13 en 2017). Les constats généraux de l'ASN révèlent plusieurs points à améliorer, notamment dans la qualité des déclarations post accident et des analyses de ces mêmes évènements, pour ces deux points, un effort important est attendu de la part d'EDF. En revanche, l'ASN a constaté que les comptes rendus d'analyses sont transmis dans les temps impartis.

Pour Creys-Malville les évènements de niveau 1 sont : l'écoulement de NaK lors du traitement de matériel dans l'atelier MDA [*atelier de découpe de petits composants*], l'indisponibilité d'une motopompe de secours au-delà du délai de 1 mois autorisé par le référentiel de l'installation et la défaillance d'alimentation électrique du site. EDF a pris des mesures afin de remédier à ces situations.

Sur l'évènement concernant l'indisponibilité de la motopompe de secours, celle-ci ne répondait pas aux normes de tenue aux séismes, cette dernière a dû être changée au bout d'un mois par une autre motopompe de secours, respectant cette fois tous les critères. Cet état transitoire permet l'instruction de l'équipement pérenne par l'ASN du point de vue des exigences. Concernant le troisième évènement classé niveau 1 (défaillance électrique du site) sur l'échelle INES<sup>7</sup>, l'IRSN doit un premier avis d'ici mi-mai 2019 sur les actions correctives immédiatement mises en place et un second avis d'ici fin 2019 sur les causes profondes de l'évènement afin d'en tirer un retour d'expérience.

Madame EPELY rappelle les décisions en cours ou à venir prise par l'ASN :

- La demande de démarrage de l'étape 2 du démantèlement de Superphénix a été autorisée par l'ASN le 4 octobre 2018.
- Le prolongement de la durée d'entreposage de certains colis de déchets a été autorisé le 25 février 2019
- Les réexamens périodiques des INB 91 et 141 avec prescriptions de certaines améliorations de la sureté.

Madame EPELY expose ensuite les principaux thèmes de vigilance pour l'année 2019 :

- L'obsolescence de certains équipements
- La rigueur et la culture de sureté sur le site de Creys-Malville

Madame Aurélie EPELY termine en indiquant que l'ASN considère que la sureté des opérations de démantèlement du réacteur Superphénix et d'exploitation de l'APEC est assurée de manière globalement satisfaisante.

L'ASN relève le travail réalisé par EDF pour renforcer la gestion de crise et améliorer le respect des règles de gestion des déchets nucléaires.

<sup>6</sup> NaK : Alliage de sodium et de potassium qui a la particularité d'être liquide à température ambiante

<sup>7</sup> Echelle INES : L'échelle internationale de classement des évènements nucléaires, dite échelle INES sert à mesurer la gravité d'un incident ou d'un accident nucléaire civil

## 5- Présentation du bilan de la réunion publique 2018

*Madame Ariane PONT – Département de l'Isère*

Madame Ariane PONT propose de présenter la synthèse des questionnaires distribués aux personnes présentes lors de la réunion publique qui ne sont pas membres de la CLI.

21 questionnaires ont été récupérés sur 23 personnes présentes, hors invités (EDF, Préfecture...).

Elle décrypte les résultats de ces questionnaires par les thèmes suivants :

- Les origines : on retrouve une large partie de membres de la CLI.
- Le mode d'information principal des participants a été via la CLI (11), ensuite vient internet (5).
- Très globalement, au vu des résultats, la satisfaction sur la qualité de la réunion est très positive pour les personnes présentes, et ce tant sur le dynamisme de l'animation (19), la clarté des interventions (20), la durée des échanges suffisante pour que tout le monde puisse poser ses questions (20), l'horaire de la réunion (17), la clarté des réponses aux questions (17) et l'utilité générale de la réunion (20).
- Les « plus » à retenir :
  - o Garder le haut niveau d'exigence dans la pédagogie des réponses
  - o Conserver l'horaire de la réunion (18 h) permettant globalement à tous d'y assister.
  - o Conserver une durée d'échanges suffisante qui permette de répondre aux questions.
- Les améliorations possibles :
  - o Pour le fond : il est proposé de prévoir un sujet spécifique qui serait abordé de différents points de vue
  - o Pour la logistique : prévoir un micro portable pour les questions posées dans la salle.
- Les thèmes suggérés et retenus comme contenus potentiels pour la prochaine réunion publique :
  - o Certains thèmes suggérés ne relèvent pas de la compétence de la CLI, pour autant, le bureau de la CLI a souhaité mettre l'intégralité de ce qui a été suggéré :
    - L'emploi direct et indirect à court, moyen et long terme sur le site,
    - Le déroulement des travaux à venir (notamment les travaux de démantèlement),
    - Le coût de la déconstruction,
    - Les risques des déchets et de tous les stockages sur place,
    - Les alluvions dans le Rhône et les pompes.

Tous ces éléments pourront alimenter la prochaine réunion publique qui aura lieu en novembre. Le bureau de la CLI travaillera donc à l'ordre du jour avec ces thèmes potentiels.

Madame Ariane PONT en profite pour indiquer que les 6 et 7 juin prochains, auront lieu des rencontres inter CLI du Sud-Est rassemblant les 11 CLI le long du Rhône. Si les membres de l'assemblée souhaitent y participer, Madame PONT les invite à lui en faire part pour qu'elle puisse leur donner toutes les informations nécessaires.

Madame Ariane PONT conclut en invitant les membres de l'assemblée à poser leurs questions. Madame Annick MERLE remercie Monsieur Damien BILBAULT pour leur étroite collaboration ainsi que chacun des membres de l'assemblée et donne rendez-vous au mois de juin pour la visite du site de Creys-Malville pour ceux qui y participeront.